



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>me</sup> Nadine Poissant, greffière adjointe  
M<sup>me</sup> Nathalie Cyr, trésorière adjointe

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1<sup>re</sup> période de questions - Personnes dans la salle
5. 1<sup>re</sup> période de questions - Internautas
6. Adoption du budget 2023
7. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
8. 2<sup>e</sup> période de questions - Personnes dans la salle
9. 2<sup>e</sup> période de questions - Internautas
10. Levée de la séance

484-22

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **485-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Aucune question. Aucune personne présente.

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.

### **486-22 ADOPTION DU BUDGET 2023**

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Monsieur le Maire présente les faits saillants des prévisions budgétaires pour l'année 2023.

CONSIDÉRANT la présentation préalable faite par Monsieur le Maire de telles prévisions, l'étude et l'analyse rigoureuses qui en ont été faites par les membres du conseil municipal en comités de travail;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 tel que présentées, indiquant des :

- revenus de fonctionnement de : 19 888 000 \$
- dépenses de fonctionnement de : 18 524 480 \$
- conciliation à des fins fiscales de : 1 363 520 \$

Il est de plus résolu de requérir du Service de la trésorerie la distribution d'un document explicatif de telles prévisions budgétaires, à chaque adresse civique sur le territoire de la ville de Delson, dans le respect des dispositions contenues à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C 19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **487-22 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT la présentation préalable faite aux membres du conseil municipal du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que l'annexe prévoyant leur mode de financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté et déposé à cette séance du Conseil, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations pour l'année 2023 de 9 686 800 \$, pour l'année 2024 de 24 343 500 \$ et pour l'année 2025 de 20 977 500 \$ pour un total de 55 007 800 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Il est de plus résolu de requérir du Service de la trésorerie la distribution d'un document explicatif de telles prévisions budgétaires, à chaque adresse civique sur le territoire de la ville de Delson, dans le respect des dispositions contenues à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C 19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question. Aucune personne présente.

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

488-22

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Nadine Poissant, greffière adjointe